

REGLEMENT PARTICULIER
11^{ème} Rallye National du Ternois
Championnat de France des rallyes de 2^{ème} division
30 juin et 1^{er} juillet 2017

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

La FFSA a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français, exceptés pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA. Chaque organisateur établira un règlement particulier pour son rallye. Ce règlement particulier devra avoir une présentation identique au règlement particulier type établi par la FFSA et devra mentionner toutes les dispositions supplémentaires que l'organisateur désire imposer.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye. Les organisateurs devront utiliser le logo FFSA de leur Championnat respectif.

PROGRAMME-HORAIRES

Parution du règlement et Ouverture des engagements : Lundi 1 mai 2017

Clôture des engagements : Lundi 19 juin 2017 à minuit

Distribution du Carnet d'itinéraire : Samedi 24 juin et Jeudi 29 juin 2017 à partir de 8h30 jusqu'à 15 h 00 Intermarché -Route de Béthune Saint-Pol-sur-Ternoise.

Dimanche 25 juin 2017 à partir de 8 h 00 jusqu'à 12 h 00. Annexe de la mairie-Rue Oscar Ricque-Saint-Pol-sur-Ternoise.

Vendredi 30 juin 2017 à partir de 8h00 jusqu'à 9 h 00. Circuit de Croix en Ternois. RN 39-Croix en Ternois

Les plaques de rallye et les panneaux de portière, tous les autocollants vous seront remis lors de la distribution du carnet d'itinéraire.

Dates et heures des reconnaissances : Cf. Article 6.2 RECONNAISSANCES page 6 du présent règlement particulier.

Vérifications administratives : Circuit de Croix en Ternois-RN 39 62130 CROIX EN TERNOIS le Vendredi 30 juin 2017 de 10h30 à 16h30

Vérifications techniques : Circuit de Croix en Ternois-RN 39 62130 CROIX EN TERNOIS le Vendredi 30 juin 2017 de 11h00 à 17h00

Heure de mise en place du départ : à l'issue des vérifications techniques l'équipage recevra un carnet de contrôle et un itinéraire pour se rendre en parc fermé de départ.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : vendredi 30 juin 2017 à 16h00

Briefing de la Direction de Course : vendredi 30 juin 2017 à 15h30

Publication des heures et ordres de départ : vendredi 30 juin 2017 à 18h00.

Départ de la 1^{ère} Etape (Heure du 1^{er} VHC) : Hôtel de ville de Saint-Pol-sur-Ternoise vendredi 30 juin 2017 à 19 h 00.

Arrivée de la 1^{ère} étape (Heure du 1^{er} VHC) : Hôtel de ville de Saint-Pol-sur-Ternoise vendredi 30 juin 2017 à 21 h 40.

Publication des résultats de la première étape : le vendredi 30 juin 2017 à 23h30.

Publication des heures et ordres de départ de la 2^{ème} étape (Heure du 1^{er} VHC) : le vendredi 30 juin 2017 à 23 h 45

Départ de la 2^{ème} Etape (Heure du 1^{er} VHC) : Hôtel de ville de Saint-Pol-sur-Ternoise samedi 1^{er} juillet 2017 à 8 h 00

Arrivée finale à : Hotel de ville de Saint-Pol-sur-Ternoise samedi 1 juillet 2017 à 18 h 33

Vérifications finales : Artois Contrôle Techniques -320 Rue d'Hesdin 62130 RAMECOURT

Publication des résultats partiels du rallye : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Remise des prix : voir page 6 Article 9 et 10 du présent règlement particulier

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 431 en date 28 Avril 2017 et de la ligue du Sport Automobile des Hauts de France Picardie N°1617 en date du 11 Avril 2017

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Comité d'Organisation :

Président :

Président d'honneur
Vice-Président en charge des partenaires
Vice-Président
Vice-président en charge des mesures de sécurité
Secrétaire Générale (Responsable des officiels)
Secrétaires Générales Adjointes

Trésorière
Responsable du parcours

Responsable du Road Book
Responsables Commissaires

Responsable de la mise en place des moyens de secours
Vérifications et Parc fermé, assistance

Responsable logistique des véhicules
Adjoints logistiques des véhicules

Equipe partenariat publicitaire

Responsable Presse et du site internet

Jean-Marc ROGER

Patrick D'AUBREBY
André HECQUET
Patrick DUQUESNOY
Arnaud GRARE
Karine ROGER
Aline BOUTRAINGAIN
Virginie BOUTRAINGAIN
Brigitte HERMANT
Nadine BAILLEUL
Eléonore KOWALSKI
Christian CANLERS
Alain LABURE
Guy HERMETZ
Laurent LAMBERT
François LANGLET
Jean-Philippe BACQ
Romain VERJOT/Aurélia CORTET
Joël VAN HAUWAERT
Jean HERMANT
Bernard BAILLEUL
Thierry DEMEURE
Gérard BARBIER
Olivier BOULET
Daniel DESCAMPS
Bernard BAILLEUL
Nadine BAILLEUL
Christophe DETAPPE
Angélique MACREZ
Joël VAN HAUWAERT

Olivier DELSEAUX

1.2 ELIGIBILITE

Le Rallye National du Ternois compte pour : le **Championnat de France des rallyes 2^{ème} division** et la **Coupe de France des Rallyes coefficient 4**, et le championnat de la ligue des hauts de France.

1.3 VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives auront lieu le : **vendredi 30 juin 2017 de 10 h 30 à 16 h 30** au Circuit de Croix en Ternois-RN 39 62130 CROIX EN TERNOIS Les vérifications techniques auront lieu le : **vendredi 30 juin 2017 de 11 h 00 à 17 h 00** au Circuit de Croix en Ternois-RN 39 62130 CROIX EN TERNOIS

Les vérifications finales seront effectuées :

Artois Contrôles Techniques 320 Rue d'Hesdin 62 130 RAMECOURT

Taux horaire de la main d'œuvre / **60€ TTC**

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement de la FFSA.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement de la FFSA.

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

. Toute personne qui désire participer au 11^{ème} Rallye National du Ternois, doit adresser au secrétariat du rallye (**cachet de la poste faisant foi**) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 20 juin 2016 à minuit**.

Seules seront prises en compte les demandes envoyées par la poste et accompagnées du chèque du montant de l'engagement.

Adresse du secrétariat :
Jean-Marc ROGER
4 Domaine du bois d'épainchen
62 130 ROELLECOURT

546 € à condition que le bulletin d'inscription soit transmis avant le Lundi 5 juin 2017 à minuit (cachet de la poste faisant foi). Sur chaque engagement il sera prélevé 6 € pour les Commissaires de la Ligue des Hauts de France.

Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (VHC compris). Au-delà de 150 demandes reçues : il sera mis en place une liste d'attente selon l'ordre d'envoi des demandes d'engagement (caché de La Poste faisant FOI).

. Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs : 586 € Sur chaque engagement il sera prélevé 6 € pour les Commissaires de la Ligue des Hauts de France.

Sans la publicité facultative des organisateurs : **1086 € et 1166 € Sur chaque engagement il sera prélevé 6 € pour les Commissaires de la Ligue des Hauts de France.**

. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront déposés en banque à la clôture des engagements. Ils devront être libellés au nom de l'ASA DU CIRCUIT DE CROIX EN TERNOIS. **Les demandes non accompagnées du paiement, seront placées automatiquement en liste d'attente.** Tout concurrent « forfait » avant le **lundi 19 juin 2017 minuit** sera intégralement remboursé. Après cette date, la retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve ; de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications. L'engagement sera ensuite acquis en totalité à l'organisateur. Les forfaits doivent être déclarés par écrit : courrier ou Fax.

3.3 ORDRE DE DEPART

Les VHC partiront 20 minutes devant les modernes pour les 2 étapes.

L'ordre des départs de la 1^{ère} étape se fera dans l'ordre croissant des numéros.

L'ordre des départs de la 2^{ème} étape se fera suivant le classement à l'issue de la 1^{ère} étape

L'ordre des départs de la 2^{ème} étape se fera 20 minutes derrière le rallye VHC.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Voir la réglementation Générale des Rallyes 2017

4.2 PNEUMATIQUES :

Conforme au règlement standard de la FFSA

RAPPEL :

Article 4.2.2 Règlement standard des rallyes : A tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera d'UN minimum et DEUX maximum et elle(s) devra (ont) être du même type que les roues dont la voiture est équipée, y compris pour les voitures homologuées sans roues de secours (sauf voitures du groupe GT de Série).

4.3P ASSISTANCE :

Conforme aux règlements standards de la FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans le parc d'assistance prévu à cet effet sur le Circuit de Croix en Ternois. Deux véhicules d'assistance par concurrent (un fourgon et une voiture légère) sont autorisés dans ce parc. Ils seront identifiés par un autocollant de pare-brise + une plaque d'assistance. La surface par concurrent sera de 80 m2 pour une voiture ou de 140 m2 pour 2 voitures. Aucune surface supplémentaire ne sera autorisée.

Toute opération promotionnelle ou de communication est interdite dans le parc d'assistance (sauf autorisation de l'organisateur)

Les plateaux ne seront pas autorisés à pénétrer dans le parc d'assistance. Un parc dédié aux plateaux sera organisé à proximité du parc concurrent. Toute dépose de plateau ailleurs est interdite.

4.6 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme aux règlements standards de la FFSA.

ARTICLE 5 : PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront portées à la connaissance des concurrents par un communiqué de l'organisation qui sera remis lors de la prise du carnet d'itinéraire ou au plus tard lors des vérifications administratives.

La publicité obligatoire non rachetable est :

- En cours sera communiqué par un additif (coté pilote)
- Intermarché sur le bas du panneau de portière

La publicité rachetable sur les 2 bandeaux de pare-brise (10X25 cm) est :

- Ville de Saint-Pol-sur-Ternoise (coté pilote)
-
- En cours sera communiqué par un additif (coté copilote)

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le 10^{ème} Rallye du Ternois représente un parcours total de **399.320 kms**.
 Il est divisé **en 2 étapes** et **4 sections**, comporte **12 épreuves spéciales** pour une longueur totale de **136.220Kms**.
 Les épreuves spéciales sont:

| | | | | |
|--------------------|------------------------------------|---------------|------------|------------------------|
| ES 1 | Circuit de croix en ternois | 5.250 | X 1 | Soit 5.250 KMS |
| ES 2/5/8/11 | ESTREE WAMIN | 8.080 | X 4 | Soit 32.320 KMS |
| ES 3/6/9/12 | AVERDOINGT | 14.710 | X 4 | Soit 58.840 KMS |
| ES 4/7/10 | ERQUIERES-VACQUERIETTE | 13.270 | X 3 | Soit 39.810 KMS |

L'itinéraire horaire simplifié figure en annexe. Le parcours sera donné sous forme d'un road book.

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2 RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1 Les reconnaissances auront lieu le

| | | |
|--------------------|---------------------------------|---|
| ES 2/5/8/11 | ESTREE WAMIN | Le 24 juin et 25 et 29 juin 2017 de 9 h 00 à 21 h 00 et Le 30 juin 2017 de 8 h 00 à 14 h 00 |
| ES 3/6/9/12 | AVERDOINGT | |
| ES 4/7/10 | VAQUERIETTE ERQUIERE | |

La reconnaissance de l'ES du circuit 1 se fera uniquement à pied le 30 juin 2017 de 10 h 00 à 15 h 00

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

Avant le départ, les voitures devront être amenées au Parc Fermé (Hôtel de ville de St Pol) dans les conditions suivantes :

- Les voitures seront convoqués en Parc le vendredi 30 juin 2017 de **11h30 à 18h00**
- Le contrôle d'entrée de Parc sera impérativement fermé à **18 h 00**
- Le départ des voitures sera donné de minute en minute

Le départ sera donné le vendredi 30 juin 2017 à **19h00** pour la **1^{ère} voiture**.

Conforme au règlement standard FFSA.

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des Commissaires sont : Chef de poste : chasubles
 Commissaire de route : combinaisons blanches et chasubles

7.3 CONTROLES DE PASSAGE (CP), CONTROLES HORAIRES (CH), MISE HORS COURSE

Contrôle de passage : A ce contrôle, les commissaires en poste doivent simplement viser le carnet de bord dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage. Tout manquement au passage du concurrent à ce contrôle entraînera l'exclusion du rallye.

7.3.16. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape peut réintégrer le Rallye aux conditions suivantes:

Avoir signifié par écrit*, à un Chargé des Relations avec les Concurrents, (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le Rallye.

Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

NB : ce document devra être transmis au Collège des Commissaires Sportifs dès que possible, et au plus tard 30 minutes avant la publication de liste de départ (2^{ème} étape et ou 3^{ème} étape)

- Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté :
- Pour chaque épreuve, non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes.
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.
- Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points de bonus de départ.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège Commissaires Sportifs.

Préalablement, et si besoin, le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course.

Le collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA

Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.4P. EPREUVES SPECIALES

Les épreuves spéciales seront chronométrées à la cellule au dixième de seconde. Pour l'épreuve spéciale se faisant sur le circuit, ES 1, dans le cas d'un nombre supérieur de tours effectués, le temps réalisé sera pris en compte pour le classement, à l'inverse, si le nombre de tours effectués est inférieur à celui prévu, le temps pris pour le classement du concurrent sera le plus mauvais temps réalisé dans l'ES, augmenté d'une minute.

Pour cette épreuve, les départs seront donnés par le directeur de l'épreuve, dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant. Pour le calcul du temps de l'ES, il sera tenu compte de l'heure réelle de départ au 1/10^{ème}. Le secteur de liaison suivant tient compte de cette particularité.

ABANDONS : il est OBLIGATOIRE d'avertir le P.C. le plus rapidement possible au :

03 21 81 47 19

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10 : PRIX – COUPES

Prix en espèces :

| CLASSEMENT GENERAL | | |
|----------------------|------------------|------------------|
| 1 ^{er} | 2 ^{ème} | 3 ^{ème} |
| Prix de l'engagement | 360 € | 290 € |

* Montant de l'engagement payé

| CLASSEMENT PAR CLASSES | | | | | |
|------------------------|-------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 1 ^{er} | 2 ^{ème} | 3 ^{ème} | 4 ^{ème} | 5 ^{ème} |
| Plus de 10 partants | Prix de l'engagement 300 € | 220 € | 130 € | 100 € | |
| De 6 à 10 partants | Prix de l'engagement 250 € | 150 € | 100 € | | |
| De 4 à 5 partants | 300 € | 150 € | 100 € | | |
| De 2 à 3 partants | 250 € | | | | |
| 1 partant | 100 € | | | | |

* Montant de l'engagement payé

| CLASSEMENT FEMININ | | | | |
|--------------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|
| | 1 ^{er} | 2 ^{ème} | 3 ^{ème} | 4 ^{ème} |
| 1 partant | 100 € | | | |
| Plus de 2 partants | 200 € | | | |

Les prix seront expédiés par courrier après le rallye. (Le classement GENERAL et LA CLASSE sont cumulables)

La remise des prix se fera sur le podium d'arrivée, au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents.

Renseignements sur Internet :

www.sportautonord.com (site de la ligue des hauts de France)

www.rallyeduternois.com (site du rallye)

www.circuitdecroix.com (site du circuit)

